Public
- Personnel expérimenté dans la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

Prérequis
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Modalités d'admission
- Aucune en dehors des prérequis

Durée
- 3 h 30

Effectif
- Maximum réglementaire : 3 participants

Modalités et méthodes pédagogiques
- Présentiel
- En langue française

Qualité des évaluateurs
- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis
- Sans objet

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter
www.aftral.com
0809 908 908

ASSISTANCE A L'EXAMEN DE CONDUITE CARISTE

Objectifs généraux
- Vérifier la capacité du candidat à conduire en sécurité un chariot automoteur de manutention à conducteur porté par un examen de conduite comportant une épreuve théorique et une épreuve pratique

Les plus de la prestation
- Evaluation des connaissances et du savoir-faire permettant la délivrance de l'autorisation de conduite prévue par l'article R4323-56 du code du travail
- Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite préremplie à compléter par l'employeur

Mode d'évaluation des acquis
- Evaluation théorique et pratique

Validation
- Attestation de réussite
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Code RNCP/RS : Non inscrit
- Code Certif Info : Non éligible

Agrément
- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	/

- Vérification du respect des prérequis
- Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels
- Présentation de la formation
- Modalités pratiques
- Tour de table

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Vérifier la capacité du candidat à conduire en sécurité un chariot automoteur de manutention à conducteur porté**	**3 h 30**

Examen théorique (0 h 30)

- Réglementation
  - Conditions à remplir pour conduire un chariot selon le Code du travail
  - Responsabilités du cariste
- Technologie des chariots utilisés dans l'entreprise
  - Principaux organes,
  - Vérifications de prise et de fin de poste,
  - Equilibre et capacité des chariots.
- Sécurité
  - Consignes de circulation
  - Règles de sécurité liées aux manutentions réalisées
- Préparation ateliers et mise en situation* (0h45)
  - Identification et prise en compte des moyens (engins-équipements-structure)
  - Identification zone d'évolution-Trajet et règles de circulation- Balisage
  - Identification des charges à manutentionner

**Le formateur à l'aide des participants identifie les zones d'évolution, les charges à manutentionner, les règles de circulation et de manutention à respecter sur site afin de mettre en place les évaluations pratiques (grille d'évaluation pratique P-0963-12D5)*

Examen pratique (0 h 45 / candidat)

- Vérifications et essais de prise de poste
- Circulation
- Manutention
- Opérations de fin de poste

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia
Ressources pédagogiques

Chariot(s) élévateur(s)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	**Bilan et synthèse de la formation**	/

- Bilan
- Synthèse
- Evaluation de satisfaction

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia